

NOTRE COMMUNE EN DANGER : DES DECISIONS INACCEPABLES PRISES SANS CONSULTATION DES ARNOLPHIENS !

Au mépris de l'intérêt communal et de nos concitoyens, la majorité municipale a récemment adopté un Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet, **concocté en catimini**, n'a fait l'objet d'aucune consultation des habitants, notamment ceux des zones concernées, d'aucune consultation des conseillers municipaux d'opposition, d'aucune réunion de la commission municipale d'urbanisme et d'aucune publicité concernant l'enquête publique.

ET POUR CAUSE...

Ce projet correspond-il aux intérêts de la commune et de ses habitants ? Si non, quels intérêts veut-il servir ?

- Nombreuses **atteintes à l'environnement** : gaspillage des réserves foncières communales, artificialisation des terres naturelles, destruction des zones sensibles jusqu'alors protégées (zones humides et inondables), défiguration de certains quartiers.
- Contraire aux recommandations environnementales territoriales.
- Des **arnolphiens spoliés** (atteinte aux biens et aux personnes).

Aucun secteur de Saint Arnoult n'est à l'abri ! Nous avons engagé un recours. Si vous vous sentez concerné par notre bien-être commun, vous pouvez prendre contact avec nous, en nous écrivant à :

assoadea2@gmail.com

NOTRE COMMUNE EN DANGER : DES DECISIONS INACCEPABLES PRISES SANS CONSULTATION DES ARNOLPHIENS !

Au mépris de l'intérêt communal et de nos concitoyens, la majorité municipale a récemment adopté un Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet, **concocté en catimini**, n'a fait l'objet d'aucune consultation des habitants, notamment ceux des zones concernées, d'aucune consultation des conseillers municipaux d'opposition, d'aucune réunion de la commission municipale d'urbanisme et d'aucune publicité concernant l'enquête publique.

ET POUR CAUSE...

Ce projet correspond-il aux intérêts de la commune et de ses habitants ? Si non, quels intérêts veut-il servir ?

- Nombreuses **atteintes à l'environnement** : gaspillage des réserves foncières communales, artificialisation des terres naturelles, destruction des zones sensibles jusqu'alors protégées (zones humides et inondables), défiguration de certains quartiers.
- Contraire aux recommandations environnementales territoriales.
- Des **arnolphiens spoliés** (atteinte aux biens et aux personnes).

Aucun secteur de Saint Arnoult n'est à l'abri ! Nous avons engagé un recours. Si vous vous sentez concerné par notre bien-être commun, vous pouvez prendre contact avec nous, en nous écrivant à :

assoadea2@gmail.com